



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Mercredi 10 AVRIL 2025 à 18H30

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 19/03/2025

ACTION SOCIALE:

3. Affectation de résultat 2024 sur 2025
4. CCAS BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 après affectation de résultat
5. Subvention 2025 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2025 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2025 aux associations
8. Défraiement des agents utilisant leur véhicule personnel
9. Acceptation Remise des Fonds Association AUMPT après dissolution

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Chantal LEROY comme secrétaire de séance.

Conseil d'Administration du CCAS 10-04-25

Conseil d'Administration du CCAS 10-04-23		
Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 19 mars 2025

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 dont un exemplaire est annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20250410-CCAS_25_1004_02-DE



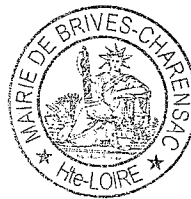
Conseil d'Administration du CCAS 10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de	Conseillers	1
représentés		
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/ BUDGET CCAS : Affectation de résultat 2024 sur 2025

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

BUDGET DU C.C.A.S – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'exercice 2024 sur 2025

VU la délibération n°4 du 19 mars 2025 approuvant le Compte Financier Unique 2024;

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exploitation de fonctionnement de clôture **déficitaire de 0.31cts** soit :
 - -un déficit de **-0.31cts** l'exercice 2024 cumulé à
 - Un solde antérieur reporté à **zéro**
- **60 542.33€** d'excédent d'investissement de clôture soit :
 - **393€** D'excédent du CCAS sur l'exercice 2024 cumulé à

GD-CL

2025/025

- **60 149.33 €** D'excédent antérieur reporté
- CONSTATANT qu'il n'y a pas de RESTES A REALISER 2024 SUR 2025

-Affectent le résultat d'exploitation comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 002 : **0.31€**
- Recettes d'investissement **60 542.33€**

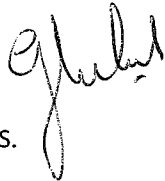
**Conseil d'Administration du CCAS
10-04-25**

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

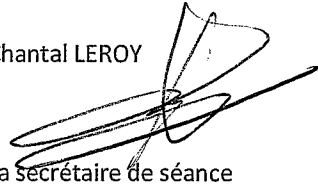
Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE - Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ BUDGET CCAS : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 APRES AFFECTATION DE RESULTAT 2024 SUR 2025

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUILLON

Considérant la délibération n°3 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac du 18-12-2024 adoptant le budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2025 ;

Considérant la délibération n°3 du 10 Avril 2025 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac approuvant l'affectation du résultat 2024 sur 2025 comme suit :

Dépenses de fonctionnement 002 : **0.31€**

Recettes d'investissement **60 542.33€**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU C.C.A.S – APRES AFFECTATION DE RESULTAT 2024 SUR 2025

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** le Budget Supplémentaire 2025 du C.C.A.S. (présentation détaillée et commentée en annexe) qui peut se résumer ainsi et qui s'équilibre à **0.31€** (soit un total BP +BS de **198 300.31€**) en section de fonctionnement et à **60 542.33€** en section d'investissement (soit un total BP +BS de **71 542.33€**).

GD-cl

2025/026

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024	BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025
RECETTES		Voté	Réalisé au 01/12/2024	Voté	Propositions	Propositions
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 013	Atténuations de charges(remb salaires)	0,00	4 646,41	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	130 000,00	128 441,05	135 000,00	0,31	135 000,31
Chapitre 73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	70 000,00	0,00	63 300,00	0,00	63 300,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76	Produits financiers		0	0	0	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	1,55	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		200 000,00	133 089,01	198 300,00	0,31	198 300,31

DEPENSES		BP 2024	CA 2024	BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,31	0,31
Chapitre 011	Charges à caractère général	121 700,00	107 783,43	127 550,00	0,00	127 550,00
Chapitre 012	Charges de personnel	72 000,00	51 048,88	56 000,00	0,00	56 000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 300,00	983,33	4 150,00	0,00	4 150,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	1 000,00	600,00	600,00	0,00	600,00
Chapitre 23	Virement à la section d'investissement			10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		200 000,00	160 415,64	198 300,00	0,31	198 300,31

INVESTISSEMENT		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025
RECETTES		Voté	Réalisé au 01/12/2024	Voté	Propositions	Propositions
Chapitre 001	solde antérieur reporté	60 149,33	0	0	60 542,33	60 542,33
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	1 000,00	393,00	600,00	0,00	600,00
28182/158	amortissements	1 000,00	393,00	600,00	0,00	600,00
192	Plus-value sur cession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21				10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL RECETTES FONCT.		61 149,33	393,00	10 600,00	60 542,33	71 142,33

DEPENSES		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21		61 149,33	0,00	10 600,00	60 542,33	71 142,33
2135	Installations générales, agencements	35 149,33	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	10 600,00	0,00	10 600,00
2158	autres installations	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	30 542,33	30 542,33
Chapitre 042	Opér d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		61 149,33	0,00	10 600,00	60 542,33	71 142,33

L'Assemblée délibérante vote le présent Budget Général :

- au niveau du CHAPITRE pour la section de FONCTIONNEMENT
- au niveau du CHAPITRE pour la section d'INVESTISSEMENT,

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

Le présent budget supplémentaire est voté AVEC reprise du résultat

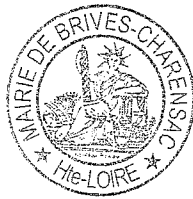
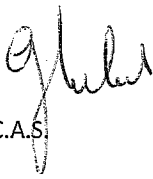
Conseil d'Administration du CCAS
10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

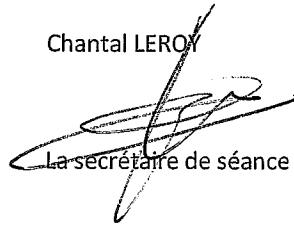
Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S



Chantal LEROY

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/Subvention 2025 du Budget Commune au budget CCAS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu la Délibération n°3 du 18 décembre 2024 approuvant le budget primitif du CCAS 2025.

Vu la Délibération n°4 du 10 avril approuvant le budget supplémentaire du CCAS 2025 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 63 300€.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2025 ;

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent la prévision budgétaire de la subvention d'équilibre 2025 du budget de la Commune qui s'élève à 63 300€.

- Autorisent M. le Président à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2025 (émission du titre à l'article 7474) à hauteur du résultat cumulé 2025 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Financier Unique 2025 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

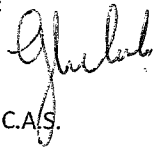
Conseil d'Administration du CCAS
10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

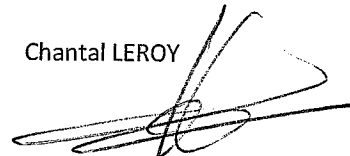
Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.




Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06/Subvention 2025 au Comité d'Action Sociale de personnel municipal

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir la subvention 2025 du CCAS au Comité d'Action Social de la mairie de BRIVES-CHARENSAC (0.37% de la masse salariale N-1).

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Confirment l'inscription budgétaire de cette subvention au B.P. 2025 du C.C.A.S.

- Autorisent Monsieur le Président à verser à l'article 6574 cette participation financière de **88.85€** (0.37% des art 641 et suivants du CFU 2025 soit 24 014.73€)

Conseil d'Administration du CCAS

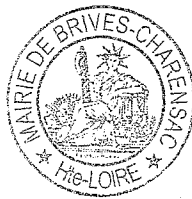
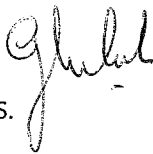
10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation: 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance: Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

07/Subvention 2025 du C.C.A.S. aux associations

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la décision d'octroyer et de définir les subventions 2025 du CCAS au Secours Populaire, aux Restaurants du Cœur et à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre du TELETHON 2025.

Concernant la subvention AMF, cette subvention viendra abonder la somme globale récoltée lors des manifestations de solidarités qui se seront déroulées à BRIVES CHARENSAC.

Après avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés

-Approuvent les subventions 2025 ci-dessous et autorisent leur versement :

	2024	2025
AFM TELETHON	200	200
Restaurants du Cœur	500	500
Secours Populaire	200	200

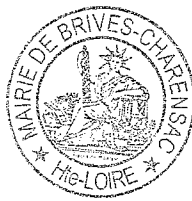
Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du B.P. 2025

Conseil d'Administration du CCAS 10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

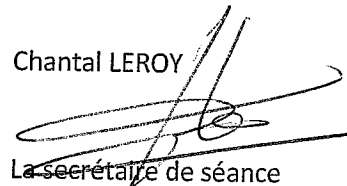
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Chantal LEROY



La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

08/Défraiement des agents utilisant leur véhicule personnel

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Bruno OUILLON

M le Président expose que:

Vu les articles 14,et 15 du Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 et qui précise que :

Art 14« Les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, au titre desquelles peut être allouée, une indemnité forfaitaire dont le montant maximum est fixé par un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget sont déterminées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »

Art 15 « L'autorité territoriale peut autoriser :- les agents à utiliser leur véhicule terrestre à moteur, quand l'intérêt du service le justifie ; »

Vu l'article 1 de l'Arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui précise que

« Le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire mentionnée à l'article 14 du décret du 19 juillet 2001 susvisé est fixé à 615 euros.

Sachant que lors de certaines mission, des agents des services du Centre Communal d'Action Sociale et de la Régie Autonome MAISON POUR TOUS sont amenés de façon régulière et répétée à utiliser les véhicule personnel au sein de la Commune de Brives-Charensac, leur résidence administrative pour des raisons de

service et dans le cadre d'un ordre de mission permanent ; et sous réserve que l'agent ait souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel.

Eu égard au volume de déplacements et à leur caractère permanent, le défraiement de ces agents pour ces déplacements est nécessaire ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés autorisent :

- le CCAS et La Régie Autonome MAISON POUR TOUS à verser un défraiement à ces agents pour ces déplacements au sein de la résidence administrative dans le cadre d'un ordre de service permanent sur la base
- d'états kilométriques mensuels, de la carte grise du dit véhicule présentant sa puissance fiscale,
- du barème kilométrique revalorisé par l'arrêté du 14 mars 2022
- et dans la limite de 615 € par an.

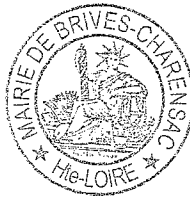
Conseil d'Administration du CCAS 10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

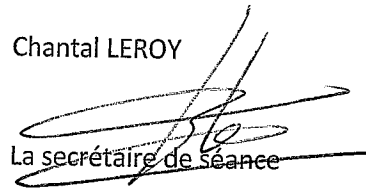
Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 10 AVRIL 2025
Membres en exercice : 17
Date de convocation: 03-04-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-Avril** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance: Chantal LEROY-

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

09/Acceptation Remise des Fonds Association AUMPT après dissolution

Nomenclature	7 Finances Locales / 7.5 Subventions
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Considérant le Procès-Verbal de dissolution de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous ;

Considérant la délibération n°4 du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social créant une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette création est effective depuis le 1^{er} janvier 2025

Considérant que l'introduction des statuts de la Régie prévoient que « Pour assurer la continuité du service délivré aux usagers, l'AUMPT et la Commune ont d'un commun accord décidé de procéder à la reprise des activités de l'association ».

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés:

-Acceptent la remise des fonds de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous au budget de la Régie Autonome Maison Pour Tous au vu de la reddition des comptes 2024 de l'Association sous le Contrôle du commissaire aux comptes ;

-et constatent cette recette sur le budget Régie Autonome Maison Pour Tous à l'article qui sera déterminé en accord avec le service de gestion comptable.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20250410-CCAS_25_1004_10-DE

Berger-Levrault

Conseil d'Administration du CCAS 10-04-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de représentés	Conseillers	1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.

Gilles



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

[Signature]

FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 10-04-2025
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

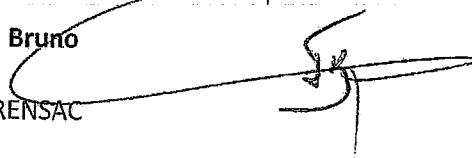


Membres élus (8) :

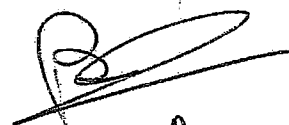
Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



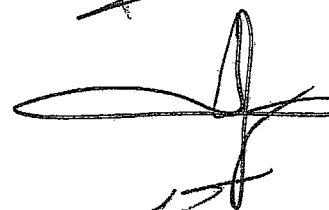
Monsieur OUIILLON Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres nommés (8) :

Monsieur Sylvain LAURENT

5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Odile CHAPUIS

22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC

Chapuis

Madame Nicole BESSE-BONNET

2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC

Bonnet

Madame Andrée CARTAL,

Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,

19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC

Paulin

Madame Violaine SOUVETON

10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Souveton

Madame Nadine MIALON

Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Mialon

Monsieur Bernard MICHEL

10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC

Michel

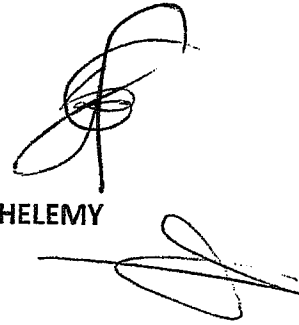
Voix consultatives :

I – Services Administratifs :

Monsieur Emmanuel DEBARD
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame Sophie GARNIER
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame CATHERINE BARTHELEMY
Maison Pour Tous
43700 BRIVES CHARENSAC



III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette
9 rue du Vallon des Bories
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur HUGON Philippe
20 allée Bacot
43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa
3 route de Lyon
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine
27 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette
Impasse Le Clos des Ribeyres
Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 10-04-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

C.C.A.S :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 19/03/2025

ACTION SOCIALE :

3. Affectation de résultat 2024 sur 2025
4. CCAS BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 après affectation de résultat
5. Subvention 2025 du budget Commune au budget C.C.A.S.
6. Subventions 2025 au Comité d'Action Sociale
7. Subventions 2025 aux associations
8. Défraiement des agents utilisant leur véhicule personnel
9. Acceptation Remise des Fonds Association AUMPT après dissolution

Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE -Chantal LEROY- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

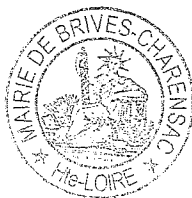
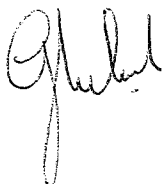
Était représenté : Serge JAVON par Sandrine LAIGRE.

Etaient excusés : David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Andrée CARTAL-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



2025/034